



## Ville de L'Ancienne-Lorette

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par conférence à distance et à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 27 avril 2021 à 19h30.

Est présente sur place : Monsieur Gaétan Pageau, maire  
(Salle du conseil)

Sont présents à distance : Madame Sylvie Papillon  
Madame Sylvie Falardeau  
Madame Josée Ossio  
Monsieur André Laliberté  
Monsieur Charles Guérard  
tous conseillers et formant quorum

Sont présents sur place : Monsieur André Rousseau, directeur général  
(Dans leur bureau) Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière  
Monsieur Philippe Millette, directeur de l'urbanisme  
Madame Anick Marceau, trésorière  
Monsieur Éric Ferland, directeur des travaux publics

Est présente Madame Isabelle Saillant,  
(À distance) directrice des communications

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 83-21 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** la proposition d'ajouter deux points à la section « Divers », soit :

- a) Services professionnels pour la surveillance de travaux de génie civil - Réfection de la rue Notre-Dame (Phase II);
- b) Suivi du plan directeur de transport actif;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'opposition pour l'ajout de ces points;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

#### **CABINET DU MAIRE**

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 7 et 21 avril 2021 - présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Recensement de la population canadienne en 2021;

#### **GREFFE ET CONTENTIEUX**

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2021;

6. Entente de règlement des dossiers 200-17-019341-130, 200-17-019344-134 et 200-17-019366-137 contre la Ville de L'Ancienne-Lorette et paiement de la franchise d'assurance de 32 500 \$;
7. *Règlement 357-2021 modifiant le règlement V-1230-99 sur la circulation - Abaissement de vitesse – Avis de motion, présentation et dépôt;*

#### **RESSOURCES HUMAINES**

8. Embauche d'un nouveau membre du personnel aquatique;
9. Embauche de deux employées pour le recensement canin à l'été 2021;

#### **BIBLIOTHÈQUE**

10. Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

#### **URBANISME**

11. Autorisation de vendre une partie du lot 1 778 125 (coin rue St-Jacques et Turmel);
12. Appui à la déclaration de principe de l'Alliance ARIANE;
13. *Règlement n° 358-2021 modifiant certaines dispositions relatives aux fortes pentes et à ses abords du règlement de zonage n° V-965-89 et le règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation – Avis de motion;*
14. *Règlement n° 358-2021 modifiant certaines dispositions relatives aux fortes pentes et à ses abords du règlement de zonage n° V-965-89 et le règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation – Adoption du projet de règlement;*

#### **TRAVAUX PUBLICS**

15. Octroi de contrat pour l'aménagement du parc de la Rigolade et la réfection du sentier de la rue de l'Espérance;
16. Octroi de contrat pour la réfection des rues Notre-Dame, des Pins et des Patriotes (Phase II);
17. Octroi de contrat pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de génie civil 2021;

#### **TRÉSORERIE**

18. Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'année 2020 – Dépôt;
19. Approbation des comptes à payer pour le mois de mars 2021;
20. Divers;
  - a) Services professionnels pour la surveillance de travaux de génie civil - Réfection de la rue Notre-Dame (Phase II);
  - b) Suivi du plan directeur de transport actif;

21. Période de questions;

22. Levée de la séance.

### ADOPTÉE

84-21 3. **SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DES 7 ET 21 AVRIL 2021 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET  
ORIENTATION DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 7 et 21 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration des 7 et 21 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

**CONSIDÉRANT** les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

### SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <b>PV2021-009</b> | Entente d'avant-projet en moyenne tension entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, pour la fourniture d'une nouvelle installation électrique à la station de traitement des eaux usées-Est;  |
| <b>DE2021-382</b> | Ajout budgétaire et son affectation aux projets liés à la relance économique du centre-ville de Québec;   |
| <b>AP2021-100</b> | Résiliation du contrat pour le lot 3 relatif à des travaux d'excavation pneumatique (2020-2022) (Appel d'offres public 61584);  |
| <b>AP2021-177</b> | Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'articles de serrurerie (Appel d'offres public 74998);  |
| <b>DE2021-357</b> | Reconduction du mandat des membres des Comités d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par le Fonds local d'investissement et par la Vision entrepreneuriale Québec 2026; |

- DE2021-411** Ratification de l'avenant-9 au contrat de prêt conclu entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de COVID-19;
- DE2021-424** Appropriation d'une somme, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour l'embauche d'un chef de projet du Littoral Est;
- FN2021-019** Approbation du Règlement N° 396 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant la mise en place et la mise à niveau d'infrastructures sur le parcours Métrobus 807 du Réseau de transport de la Capitale;
- RH2021-195** Approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'Association du personnel de direction de la Ville de Québec, relative à l'horaire particulier des contremaîtres du Service de la gestion des équipements motorisés;
- DE2021-338** Entente entre la Ville de Québec et Technologies Konek inc., relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Commercialisation de la plateforme Konek.ai;
- DE2021-358** Modification à la Politique concernant les dépenses des comités d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par les fonds sous la responsabilité du Service du développement économique et des grands projets;
- DE2021-366** Entente entre la Ville de Québec et Ai-Genetika inc. (Solution BioTwin), relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Amorçage d'une solution d'intelligence artificielle dans le domaine de la médecine personnalisée proactive;
- PA2021-050** Ratification d'une entente entre la Ville de Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec pour le versement d'une subvention pour le financement de projets d'habitation;
- AJ2021-007** Remplacement et dotation d'un poste de juge et demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale;
- AJ2021-008** Règlement hors cour relatif aux poursuites en Cour supérieure par Intact assurance et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019341-130), Aviva compagnie d'assurance du Canada et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019344-134) et Intact assurance et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019366-137);
- AJ2021-009** Règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour supérieure par Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance et Promutuel Portneuf Champlain, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Beauce-Etchemins, société mutuelle d'assurance générale et Desjardins assurances générales et La Personnelle assurance générale (200-17-019345-131);
- AP2021-172** Entente entre la Ville de Québec et Mont Bélair Découvertes, relative à l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de

montagne, la surveillance et la sensibilisation au parc naturel du Mont-Bélair — Année 2021 (Dossier 75254);

- DE2021-368** Convention de permission d'occupation et établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'aménagement de trottoir ainsi que de plantation sur une partie des lots 2 172 156 et 2 994 819 du même cadastre;
- DE2021-387** Avenant à l'entente intervenue le 20 février 2020 entre la Ville de Québec et Noos Technologie inc., afin de modifier la date de fin de projet et celle de la réclamation finale, ainsi que les modalités du deuxième et du troisième versements du projet Vitrine de commercialisation de la plateforme Noos Communication en contexte d'entreprises et d'organisations;
- DE2021-396** Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'une partie de l'emprise du boulevard Saint-Jacques, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 145 025 et 1 227 270 du cadastre du Québec, et vente de ces mêmes parties de lots — Arrondissement des Rivières;
- DE2021-429** Remplacement d'un membre représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la Coopérative des Horticulteurs de Québec pour la gestion du Grand Marché de Québec;
- DG2021-011** Remplacement de membres à la Commission d'ExpoCité;
- OT2021-003** Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Association hôtelière de la région de Québec, relative à la diminution des crédits marketing et à l'utilisation des sommes ainsi récupérées;
- QT2021-004** Entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et la Société du Centre des congrès de Québec, relative à la gestion des investissements en tourisme d'affaires du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024;
- PA2021-030** Autorisation du dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021-2022;
- PA2021-033** Autorisation du dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021-2022;
- PA2021-036** Prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés en 2020 pour sept projets cyclables et cyclopiétons subventionnés dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec;
- RH2021-236** Modification de l'entente de fin d'emploi intervenue entre un employé et la Ville de Québec;
- RH2021-240** Renouvellement du recueil des Conditions de travail des chefs pompiers du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec 2019-2023;
- RH2021-259** Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Tardif (ID. 082378) à titre de directeur général adjoint des services de proximité;

- RH2021-278** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Dubois (ID. 027929) à titre de directrice générale adjointe de la qualité de vie urbaine;
- TE2021-002** Appropriation de 1 563 600 \$ à même le fonds général de l'agglomération;
- PA2021-046** Appropriation de 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération;
- TM2021-012** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1363;
- EM2021-002** Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1372;
- EM2021-003** Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1373;
- PA2021-017** Règlement sur la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1381;
- TE2021-001** Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages divers relatifs à l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1383;
- CU2021-021** Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'œuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1389.

#### **SÉANCE DU 21 AVRIL 2021**

- DE2021-368** Convention de permission d'occupation et établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'aménagement de trottoir ainsi que de plantation sur une partie des lots 2 172 156 et 2 994 819 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- AP2021-244** Adjudication d'un contrat pour des travaux de climatisation, de réfrigération et de chauffage -Bâtiments d'ExpoCité (Appel d'offres public 75005);
- AP2021-263** Adjudication d'un contrat pour le transport des digestats déshydratés (Appel d'offres public 74910);
- AP2021-264** Autorisation du paiement, à Vidéotron ltée, des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73124);
- AP2021-267** Autorisation du paiement, au Receveur général du Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada), pour les licences de radiocommunication;

- DE2021-345** Entente entre la Ville de Québec et Viridis Terra International inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Ronde de financement pour le lancement de la plateforme technologique TreesOfLives;
- DE2021-347** Appropriation d'une somme à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour le déploiement et le maintien du réseau Internet sans fil (Wi-Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du Plan commerce 2020-2022;
- AP2021-130** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement des installations de Bell Canada (phase conception préliminaire), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 53069);
- AP2021-219** Adjudication d'un contrat pour la prise de photographies aériennes obliques ou verticales ou maillage texturé 3D et production de l'orthoimage (Année 2021) (PPD200904) (Appel d'offres public 75034);
- AP2021-241** Autorisation du paiement, à Bell Canada, des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73180);
- AP2021-270** Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments des lots 1 à 16 et 18 à 22 et annulation du lot 17 (Appel d'offres public 74584);
- AP2021-291** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'entrepreneur spécialisé en ventilation sur différents bâtiments (Appel d'offres public 75106);
- PA2021-043** Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 (2020-2025);
- PA2021-057** Avenant numéro 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec le 24 octobre 2019 relative à la mise en valeur du site archéologique Cartier-Roberval;
- AP2021-257** Adjudication d'un contrat pour le nettoyage journalier de certaines rues -Secteur des carrières -Arrondissement des Rivières (Appel d'offres public 75140);
- DE2021-412** Entente entre la Ville de Québec et Lanterne Digitale S.M. inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Vitrine technologique de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Vitrine technologique du Ebooth3D Digital;
- VC2021-004** Appropriation de sommes à même le Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, pour des travaux de compétence d'agglomération;

- RH2021-301** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie-Pierre Raymond (ID. 037857) à titre de directrice de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- RH2021-308** Addenda au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Patrick Bastien (ID. 086167), directeur des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles;
- PA2021-042** Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, R.A.V.Q. 1353;
- PA2021-040** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services, R.A.V.Q. 1370;
- PA2021-046** Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1375;
- TE2021-002** Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1391;
- FN2021-020** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au taux applicable pour le service d'incinération des déchets à l'incinérateur municipal dans le cadre d'une entente intermunicipale en vertu du chapitre VII, R.A.V.Q. 1394.

**QUE** le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

#### **ADOPTÉE**

#### **85-21 4. RECENSEMENT DE LA POPULATION CANADIENNE EN 2021**

**CONSIDÉRANT** que le prochain recensement se déroulera en mai 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'en réponse à la pandémie de COVID-19, Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite offrir son appui à Statistique Canada afin d'encourager ses citoyens à compléter le recensement en ligne;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité :



**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

**ADOPTÉE**

**86-21 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2021 a été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT** que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par André Laliberté, appuyé par Josée Ossio et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2021.

**ADOPTÉE**

**87-21 6. ENTENTE DE RÈGLEMENT DES DOSSIERS 200-17-019341-130, 200-17-019344-134 ET 200-17-019366-137 CONTRE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE ET PAIEMENT DE LA FRANCHISE D'ASSURANCE DE 32 500 \$**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'un refoulement du réseau d'égout domestique au courant de la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2013, les assureurs de divers demandeurs ont déposé des requêtes introductives d'instance alléguant des dommages à la propriété;

**CONSIDÉRANT** que la Ville était défenderesse en intervention forcée;

**CONSIDÉRANT** que l'assureur de la Ville est la Mutuelle des municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Ville était poursuivie pour une somme totale de 2 048 682,37 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'un règlement est intervenu lors d'une conférence de règlement à l'amiable le 15 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** que l'assureur de la Ville a accepté de régler les dossiers de refoulements d'égout survenus avant le débordement de la rivière Lorette, et ce, uniquement sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette, sans admission de faute et de payer un montant de 375 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la contribution de la Ville de Québec pour les trois dossiers est de 1 125 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la Ville de Québec a entériné le règlement final lors de leur séance régulière du 6 avril dernier;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette doit assumer une franchise de 2 500 \$ pour chacun des 13 assurés, soit un montant total de 32 500 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'entériner l'entente et d'assumer une franchise à l'égard de la MMQ pour une somme de 32 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par André Laliberté et résolu :

**QUE** le conseil municipal entérine l'entente de règlement hors cour dans les dossiers 200-17-019341-130, 200-17-019344-134 et 200-17-019366-137.

**QUE** le conseil municipal autorise la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

**DE PERMETTRE** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, la franchise de 32 500\$ à l'ordre de la Mutuelle des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

**88-21 7. RÈGLEMENT N° 357-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT V-1230-99 SUR LA CIRCULATION - ABAISSEMENT DE VITESSE – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DÉPÔT**

**Avis de motion** est, par les présentes, donné par Sylvie Papillon à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce conseil proposera ou appuiera l'adoption d'un règlement intitulé *Règlement no 357-2021 modifiant le règlement V-1230-99 sur la circulation - abaissement de vitesse*.

L'objet de ce règlement est d'abaisser la vitesse des véhicules sur le territoire de la Ville et le stationnement sur la rue Albert-Dumouchel.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et expliqué. Des copies dudit projet étaient disponibles pour tous.

**89-21 8. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU MEMBRE DU PERSONNEL AQUATIQUE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'embaucher un « Moniteur niveau 4 -formateur » à la piscine, et ce, afin de compléter l'équipe de formation du cours de Premiers soins général durant la fin de semaine du 24 et 25 avril 2021;

Considérant que l'embauche de madame Camille Chalifour-Germain est recommandée à titre de :

- Moniteur niveau 4 – formateur;
- Moniteur niveau 2 – aquaforme;
- Surveillant-sauveteur;
- Moniteur niveau 1.

**CONSIDÉRANT** qu'il est difficile d'embaucher ce type de ressource en temps normal, vu la rareté des candidats possédant ce type de qualification;

**CONSIDÉRANT** que madame Chalifour-Germain pourra également être affectée à d'autres classes d'emploi;

**CONSIDÉRANT** que le poste occupé par est un poste syndiqué, occasionnel et non permanent;

**CONSIDÉRANT** que cette dernière sera classée à l'échelon 3 de toutes les classes d'emploi aux taux horaires mentionnés : « Moniteur niveau 4 - formateur » : 23,49 \$, « Moniteur niveau 2 » : 19,96 \$, « Surveillant-sauveteur » : 16,56 \$ et « Moniteur niveau 1 » : 17,28 \$;

**CONSIDÉRANT** que madame Chalifour-Germain pourrait travailler environ 24 heures d'ici le 27 avril 2021;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**QUE** le conseil municipal embauche madame Camille Chalifour-Germain à titre de « Moniteur niveau 4 – formateur, Moniteur niveau 2 – aquaforme, Surveillant-sauveteur et Moniteur niveau 1 ».

**QUE**, conformément à la convention collective en vigueur, le taux horaire est celui indiqué à l'échelon 3 des classes suivantes Moniteur niveau 4 - formateur » « Moniteur niveau 2 », « Surveillant-sauveteur » et « Moniteur niveau 1 ».

**D'AUTORISER** le directeur général à signer les documents afférents à la présente résolution et de prolonger la durée d'emploi, le cas échéant, et ce, dans le respect du règlement de délégation de pouvoir.

#### **ADOPTÉE**

### **90-21 9. EMBAUCHE DE DEUX EMPLOYÉES POUR LE RECENSEMENT CANIN À L'ÉTÉ 2021**

**CONSIDÉRANT** qu'afin de compléter l'équipe d'urbanisme pour la saison estivale, un appel de candidatures a été lancé en mars 2021 sur le site Internet de la Ville et sur différents sites d'emploi comme : Jobbilico et Indeed;

**CONSIDÉRANT** que sept personnes ont posé leur candidature;

**CONSIDÉRANT** que la directrice des ressources humaines a choisi trois candidats aux fins d'entrevues et deux candidates ont été retenues;

**CONSIDÉRANT** que mesdames Sylviane Faucher et Josiane Labrecque ont été sélectionnées pour procéder au recensement canin lors de la période estivale 2021, puisqu'elles possèdent toutes les qualifications et exigences nécessaires pour ce poste;

**CONSIDÉRANT** que ces dernières relèveront du directeur de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'elles débiteront en juin et poursuivront jusqu'en août 2021;

**CONSIDÉRANT** que leur taux horaire est établi à 15,75 \$ et que l'horaire sera de midi à 20h du lundi au jeudi et le vendredi de 10h à 18h pour 35 heures par semaine, le tout pour dix semaines;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par André Laliberté et résolu :

**QUE** le conseil municipal embauche mesdames Sylviane Faucher et Josiane Labrecque pour effectuer le recensement canin.

**D'AUTORISER** le directeur général à signer les documents afférents à la présente résolution et de prolonger leur durée d'emploi, le cas échéant, et ce, dans le respect du règlement de délégation de pouvoir.

#### **ADOPTÉE**

91-21 10.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

**CONSIDÉRANT** que le programme Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications offre annuellement une aide financière pour l'achat de livres, périodiques et documents audiovisuels.

**CONSIDÉRANT** qu'un mandataire doit être nommé par la Ville de L'Ancienne-Lorette afin que celui-ci fasse le suivi du dossier auprès du Ministère;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère de la Culture et des Communications demande qu'une résolution autorisant la demande d'aide financière soit adoptée;

**CONSIDÉRANT** que cette année, la résolution sur l'autofinancement n'est plus nécessaire.

**CONSIDÉRANT** que la modalité d'attribution des subventions exige une contribution municipale d'au moins 10 % du montant total des dépenses admissibles.

**CONSIDÉRANT** que le budget d'achat de documents de la bibliothèque Marie-Victorin est de 112 000 \$ pour l'année 2021, ventilé comme suit :

02-702-30-672 Abonnements et périodiques – Québécois	4 000 \$
02-702-30-676 Abonnements et périodiques – étranger	4 500 \$
02-702-30-673 Achats de livres québécois – Québécois	32 000 \$
02-702-30-675 Achats de livres – étranger	59 000 \$
02-702-30-674 Disques compacts	4 000 \$
02-702-30-677 Achat de livres numériques	7 500 \$
02-702-30-678 Achat de livres audionumériques	1 000 \$

**CONSIDÉRANT** que la subvention accordée à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour l'année 2020, bonifiée afin de prendre en considération les circonstances inhérentes à la pandémie, a été de l'ordre de 63 319\$;

**CONSIDÉRANT** que cette subvention est inscrite aux revenus du poste budgétaire 01-381-73-000 - Subvention bibliothèque et sera étalée sur 3 ans;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Sylvie Papillon et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications pour l'achat de livres, périodiques et documents audiovisuels dans le cadre de *Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*.

**QUE** le demandeur de la subvention est la Ville de L'Ancienne-Lorette.

**QUE** la trésorière ou, en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-trésorière soit nommée mandataire et, par le fait même, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

**QUE** la directrice de la bibliothèque Marie-Victorin, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout autre document administratif relatif à ladite demande de subvention.

**QUE** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, soit autorisée à effectuer les paiements des montant requis aux fins de la présente résolution et que les sommes soient prélevées à même le poste budgétaire 01-381-73-000.

**ADOPTÉE**

**92-21 11. AUTORISATION DE VENDRE UNE PARTIE DU LOT 1 778 125 (COIN RUE ST-JACQUES ET TURMEL)**

**CONSIDÉRANT** que le 31 janvier 2019, la Ville de L'Ancienne-Lorette recevait une demande de conversion d'un duplex en multiplex (5 logements) au 1493-1495, rue Saint-Jacques;

**CONSIDÉRANT** que le projet prévoit un exhaussement du bâtiment existant afin d'y ajouter trois logements;

**CONSIDÉRANT** que ce projet nécessite une réfection complète des aires de stationnement et que pour ce faire, une acquisition d'une partie du lot 1 778 125 appartenant à la Ville est nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que le lot 1 778 125 est une surlargeur de la rue Turmel appartenant à la Ville de L'Ancienne-Lorette;

**CONSIDÉRANT** que la superficie du lot est de 181,8 m<sup>2</sup> et est évalué à 20 500 \$ au rôle d'évaluation;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse, il est opportun de conserver une portion de la surlargeur en bordure des rues Saint-Jacques et Turmel en prévision d'un possible réaménagement de l'intersection;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conserver une superficie de 67,3 m<sup>2</sup> et de vendre une partie du lot 1 778 125 pour une superficie de 114,50 m<sup>2</sup> au coût de 12 911,17 \$, soit 112,76 \$/m<sup>2</sup> ou 10,47 \$/pi<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que la valeur du lot à vendre a été établie en appliquant une règle de trois;

**CONSIDÉRANT** que les frais de notaire et d'arpenteurs afférents à la vente seront à la charge de l'acheteur;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire du lot 1 778 126 bénéficiera d'une période maximale de six mois pour acquérir la parcelle de lot 1 778 125 au coût de 12 911,17 \$;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par André Laliberté, appuyé par Josée Ossio et résolu :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, la trésorière à signer pour et au nom de la Ville de L'Ancienne-Lorette, l'acte de vente afin de vendre une parcelle de 114,50 m<sup>2</sup> au coût de 12 911,17 \$ au propriétaire du lot 1 778 126 afin de permettre l'exhaussement du bâtiment sis au 1493-1495, rue Saint-Jacques.

**ADOPTÉE**

**93-21 12. APPUI À LA DÉCLARATION DE PRINCIPE DE L'ALLIANCE ARIANE**

**CONSIDÉRANT** que l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme est dispersée dans de nombreux textes législatifs et

autres politiques, éparpillés entre autant de domaines, et se déploie sans vision d'ensemble;

**CONSIDÉRANT** que cet éclatement décisionnel est responsable, dans les collectivités, de nombreuses incohérences dont les conséquences environnementales, sociales et économiques sont coûteuses pour l'ensemble de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT** que l'aménagement des milieux de vie et la gestion économe du territoire reposent à la fois sur les actions de l'État et sur celles des instances municipales, sans oublier les citoyens;

**CONSIDÉRANT** que l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux – en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé publique, de mise en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres – dépend d'une plus grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales;

**CONSIDÉRANT**, à titre d'exemple, qu'en faisant de l'aménagement du territoire un chantier prioritaire du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, l'État y a énoncé non seulement ses propres intentions, mais aussi ses attentes envers la participation active des municipalités, tant urbaines que rurales, à la lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** qu'il est fondamental et urgent de réunir, dans un même texte ayant statut de Politique nationale, une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales.

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

**QUE** cette Politique soit basée sur les principes suivants :

1. Le territoire du Québec est le patrimoine commun de l'ensemble des Québécois;
2. Ce territoire étant une ressource limitée et son altération ayant souvent un caractère irrémédiable, l'usage qui en est fait doit préserver le droit des générations futures de répondre à leurs besoins fondamentaux et de s'épanouir;
3. L'aménagement du territoire est une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec et les instances municipales;
4. Les instances municipales sont, dans le respect réciproque des compétences des divers paliers décisionnels, les gestionnaires du territoire sur lequel s'exerce leur autorité, et sont garantes d'en assurer une utilisation économe;
5. À travers leurs politiques, programmes et actions en aménagement du territoire et urbanisme, le gouvernement du Québec et les instances municipales :
  - contribuent à l'atteinte des grands objectifs collectifs que s'est donnés et se donnera le Québec en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de lutte contre les changements climatiques, de réduction de la consommation de pétrole, d'amélioration de la santé, d'optimisation des finances publiques, de

protection de la biodiversité, de mise en valeur des paysages naturels et bâtis, de mobilité durable, et tout autre enjeu identifié;

- font primer l'intérêt collectif sur les intérêts particuliers;
- prennent en compte et reflètent la diversité des collectivités québécoises.

**QUE** cette Politique prévoit les mécanismes de coordination permettant d'assurer la nécessaire cohérence de l'action de l'État et de ses partenaires en matière d'aménagement et d'urbanisme, et notamment :

1. Qu'elle soit la pierre d'assise de la révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et des relations entre l'État et les municipalités;
2. Que l'action des ministères et organismes de l'État, qui prennent tous des décisions qui s'ancreront de façon permanente sur le territoire, soit cohérente avec ladite Politique;
3. Que son adoption s'accompagne des ressources nécessaires à sa réalisation, autant pour les actions propres des ministères et organismes de l'État que pour celles des instances municipales.

**QUE** le ministre des Affaires municipales soit nommé responsable de l'application de la Politique et que, conséquemment, son ministère prenne le nom de ministère des Affaires municipales, de l'Aménagement et de l'Occupation du territoire.

#### ADOPTÉE

94-21 13. **RÈGLEMENT N° 358-2021 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FORTES PENTES ET À SES ABORDS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° V-965-89 ET LE RÈGLEMENT N° 319-2018 SUR LES RESTRICTIONS À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS, DE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'ATTESTATION – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

**Avis de motion** est, par les présentes, donné par madame Sylvie Papillon à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce conseil proposera ou appuiera l'adoption d'un règlement intitulé *Règlement no 358-2021 modifiant certaines dispositions relatives aux fortes pentes et à ses abords du règlement de zonage n° V-965-89 et le règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation.*

L'objet de ce règlement vise à modifier certaines dispositions du règlement de zonage relatives aux fortes pentes et à ses abords. Il vise notamment à ajouter certaines exceptions applicables aux bâtiments dérogatoires protégés par droits acquis et à encadrer l'implantation des bâtiments et des constructions accessoires. Il vient également assujettir l'ensemble du territoire visé par un abord de forte pente au *Règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation.*

Le projet de règlement a été déposé, présenté et expliqué. Des copies dudit projet étaient disponibles pour tous.

95-21 14. **RÈGLEMENT N° 358-2021 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FORTES PENTES ET À SES ABORDS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° V-965-89 ET LE RÈGLEMENT N° 319-2018 SUR LES RESTRICTIONS À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS, DE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'ATTESTATION – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 27 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter le projet de *Règlement 358-2021 modifiant certaines dispositions relatives aux fortes pentes et à ses abords du règlement de zonage n° V-965-89 et le règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation*;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé et résolu l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopte le projet de *Règlement n°358-2021 modifiant certaines dispositions relatives aux fortes pentes et à ses abords du règlement de zonage n° V-965-89 et le règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation*.

#### **ADOPTÉE**

#### **96-21 15. OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA RIGOLADE ET LA RÉFECTION DU SENTIER DE LA RUE DE L'ESPÉRANCE**

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a effectué un appel d'offres sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et Le Journal de Québec, le 1<sup>er</sup> avril 2021, concernant l'aménagement du parc de la Rigolade et la réfection du sentier de la rue de l'Espérance;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** que quatre soumissions ont été reçues, lesquelles se détaillent comme suit :

<b>Compagnie</b>	<b>Montant soumis</b>
<b>Les Entreprises P.N.P. inc.</b>	143 063,39 \$ taxes incluses
<b>Les mains vertes du Paysage inc.</b>	158 446,62 \$ taxes incluses
<b>Paradis Aménagement urbain inc.</b>	170 625,78 \$ taxes incluses
<b>La compagnie de parterres Portugais inc.</b>	193 048,77 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Entreprises P.N.P. inc., pour un montant total de 143 063,39 \$, toutes taxes incluses;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette octroie le contrat pour l'aménagement du parc de la Rigolade et la réfection du sentier de la rue de l'Espérance, à l'entreprise Les Entreprises P.N.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 143 063,39 \$, toutes taxes incluses;

**QU'UNE** réserve d'une somme de 14 306,34 \$ correspondant à 10 % du montant total de la soumission soit constituée pour permettre, le cas échéant, des travaux supplémentaires imprévus, lesquels devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 352-2020 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.



**QUE** le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même les fonds de parcs et de terrain de jeux

**QUE** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière, est autorisée à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de l'entreprise, sur production des documents requis.

#### ADOPTÉE

97-21 16. **OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES RUES NOTRE-DAME, DES PINS ET DES PATRIOTES (PHASE II)**

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a effectué un appel d'offres, le 1<sup>er</sup> avril dernier sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et Le Journal de Québec, concernant la réfection des rues Notre-Dame, des Pins et des Patriotes (Phase II);

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** que trois soumissions ont été reçues, lesquelles se détaillent comme suit :

Compagnie	Montant soumis
Construction et pavage Portneuf inc.	3 125 433,74 \$ taxes incluses
La compagnie de parterres Portugais ltée	3 166 440,24 \$ taxes incluses
Axco Aménagements inc.	3 350 000,00 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse des soumissions par la firme Pluritec Ingénieurs-conseils, Construction et pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 3 125 433,74 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc., pour un montant total de 3 125 433,74 \$, toutes taxes incluses;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette octroie le contrat pour la réfection des rues Notre-Dame, des Pins et des Patriotes (Phase II), à l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 3 125 433,74 \$, toutes taxes incluses.

**QU'UNE** réserve d'une somme de 285 393,80 \$ correspondant à 10 % du montant total de la soumission soit constituée pour permettre, le cas échéant, des travaux supplémentaires imprévus, lesquels devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 352-2020 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**QUE** le montant requis aux fins de la présente résolution soit pris au surplus accumulé et aux immobilisations à même les revenus tel que prévu au tableau suivant :

Projet	Montant tx nettes	Financement
Rue Notre-Dame – réfection phase 2	2 542 132,40 \$	Surplus

Rue des Patriotes – projet de trottoir entre la rue Notre-Dame et la rue Beauséjour	121 494,56 \$	Comptant
Rue des Pins Ouest – projet de trottoir, de bordure et de pavage situé entre la rue de l’Affluent et la rue Turmel	190 310,60 \$	Comptant

**QUE** la trésorière ou en son absence ou incapacité d’agir l’assistante-trésorière, est autorisée à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de l’entreprise, sur production des documents requis.

**ADOPTÉE**

98-21 17.

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RELATIFS AUX TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL 2021**

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a effectué un appel d’offres sur le site SEAO (système électronique d’appel d’offres) et Le Journal de Québec, le 1<sup>er</sup> avril 2021, concernant les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de génie civil 2021;

**CONSIDÉRANT** que l’ouverture des soumissions a eu lieu le 22 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** qu’une seule soumission a été reçue, laquelle se détaille comme suit :

Compagnies	Prix soumissionnés (taxes incluses)
Laboratoire d’expertises de Québec ltée (LEQ)	99 108,45 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** qu’il s’agit d’un appel d’offres à pondération, un comité de sélection formé en conformité avec la politique contractuelle de la Ville a procédé à l’évaluation de cette dernière;

**CONSIDÉRANT** que le soumissionnaire Laboratoire d’expertises de Québec ltée (LEQ) a obtenu une note supérieure à 70 % au niveau de la qualité;

**CONSIDÉRANT** que l’offre de prix présentée par la firme fait l’objet du calcul du meilleur rapport qualité/prix selon la formule prévue;

**CONSIDÉRANT** qu’après analyse de la soumission, Laboratoire d’expertises de Québec ltée (LEQ) obtient le meilleur pointage rapport qualité/prix pour un montant total de 99 108,45 \$, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d’octroyer le contrat au à l’entreprise Laboratoire d’expertises de Québec ltée (LEQ), pour un montant total de 99 108,45 \$, toutes taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé et résolu à l’unanimité :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L’Ancienne-Lorette octroie le contrat pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de génie civil 2021, à l’entreprise Laboratoire d’expertises de Québec ltée (LEQ), pour un montant de 99 108,45 \$, toutes taxes incluses.

**QU'UNE** réserve d'une somme de 9 910,85 \$ correspondant à 10 % du montant total de la soumission soit constituée pour permettre, le cas échéant, des travaux supplémentaires imprévus, lesquels devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 353-2020 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**QUE** le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé aux immobilisations à même les revenus.

**QUE** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière, est autorisée à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de l'entreprise, sur production des documents requis.

**ADOPTÉE**

**99-21 18. RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2020 – DÉPÔT**

**CONFORMÉMENT** à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), la trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2020.

Un montage « PowerPoint » est présenté à la population et les explications requises sont données.

Les rapports seront publiés dans le journal Le Loretain et sur le site Internet de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

**ADOPTÉE**

**100-21 19. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2021**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021 comme suit :

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

– Rémunération et remises	481 492,24 \$
– Biens et services	897 558,63 \$
– Frais de financement	159 823,23 \$

**REMBOURSEMENTS**

– Inscription aux activités des loisirs, permis et dépôt de garantie	8 736,30 \$
--	-------------

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

– Immobilisations	<u>304 976,85 \$</u>
-------------------	----------------------

**TOTAL** **1 852 587,25 \$**

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par André Laliberté et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021, d'en autoriser et ratifier les paiements.

**ADOPTÉE**

101-21 20.

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL - RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME (PHASE II)**

**CONSIDÉRANT** qu'en prévision des travaux de réfection de la rue Notre-Dame (Phase II), situés entre la rue du Passant et la rue Père-Chaumonot, il est nécessaire d'avoir un technicien de chantier pour effectuer la surveillance des travaux;

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres le 1<sup>er</sup> avril dernier sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et Le Journal de Québec;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'ouverture des soumissions le 22 avril 2021, aucune soumission n'a été déposée;

**CONSIDÉRANT** que la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la construction et la rareté des surveillants explique la situation;

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a dû faire de nouvelles recherches afin de trouver un surveillant d'expériences pour effectuer la surveillance des travaux du projet de la rue Notre-Dame (Phase II);

**CONSIDÉRANT** que la firme d'ingénieur-conseil *Pluritec* serait en mesure de fournir un technicien sénior en génie civil;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse des besoins, 540 heures de surveillance pour le travail de réfection de la rue Notre-Dame (Phase II) seront nécessaires;

**CONSIDÉRANT** que le tarif horaire est de 90 \$ pour le surveillant de la firme d'ingénieurs-conseils *Pluritec*, incluant toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT** que le coût estimé est de 55 877,85 \$ toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions que l'on retrouve dans le document de gestion contractuelle de la Ville de L'Ancienne-Lorette, le Service des travaux publics juge opportun que la Ville accorde à la firme d'ingénieurs-conseils *Pluritec*, un contrat de surveillance, sachant que nous sommes allés en appels d'offres publics le 1<sup>er</sup> avril dernier et qu'aucun soumissionnaire ne s'est présenté;

**CONSIDÉRANT** que la somme nécessaire à l'octroi du contrat pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de génie civil - Réfection de la rue Notre-Dame (Phase II) est disponible aux immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par André Laliberté, appuyé par Sylvie Falardeau et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat pour les services professionnels pour la surveillance de travaux de génie civil pour la réfection de la rue Notre-Dame (Phase II) au montant de 55 877,85 \$, toutes taxes incluses.

**DE CONSTITUER** une réserve au montant de 5 587,79 \$ taxes incluses correspondant à 10 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pour donner suite à possibles imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux de réfection de la rue Notre-Dame (Phase II). Lesquelles demandes devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 352-2020 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**D'AUTORISER** que le financement soit pris à même les immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement.

**D'AUTORISER** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la firme, sur production des documents requis.

**ADOPTÉE**

**102-21 21. SUIVI DU PLAN DIRECTEUR DE TRANSPORT ACTIF**

Monsieur Philippe Millette, directeur au Service de l'urbanisme, présente aux citoyens de la Ville, la plateforme de consultation citoyenne concernant le plan de transport de mobilité active et fait un suivi de ce dossier.

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**103-21 24. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par André Laliberté appuyé par Charles Guérard et résolu :

**DE LEVER** la séance, il est 21h37.

**ADOPTÉE**

  
\_\_\_\_\_  
**GAÉTAN PAGEAU**  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
**Me Marie-Hélène Leblanc Bourque**  
Greffière